



ARMENTIÈRES
L'audace des transitions

Envoyé en préfecture le 13/05/2025

Reçu en préfecture le 13/05/2025

Publié le 13/05/2025

ID : 059-215900176-20250512-M25034-AR

S²LO

Arrêté n° M25.034

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR**

Nous, Maire de la Ville d'Armentières,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment l'article L123.6,

Vu la délibération DE24.117 du 29 septembre 2024 relative à l'élection du Maire,

Vu la délibération DE20.044 du 5 juillet 2020 fixant le nombre de membres siégeant au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale ;

Considérant la démission de Monsieur [REDACTED], représentant de l'Association Emmaüs Val de Lys, réceptionnée le 20 avril 2025 ;

Considérant la candidature de l'Association Emmaüs Val de Lys, réceptionnée le 20 avril 2025 et sa proposition de désigner Monsieur [REDACTED] pour la représenter ;

ARRETONS

Article 1^{er} : L'arrêté M20.071 du 27 août 2020 est abrogé.

Article 2 : Après avoir postulé, est désigné membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Armentières au titre des associations œuvrant dans le secteur de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, Monsieur [REDACTED], représentant de l'Association Emmaüs Val de Lys, sis 26 rue des Chauffours à Armentières.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Directrice du Centre Communal d'Action Sociale sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie d'Armentières, le 12 mai 2025

Le Maire,

Jean-Michel MONPAYS.



Pour ampliation :

Pour le Maire, et par délégation,

Sandrine LEBLEU

Directrice Générale Adjointe des Services